

Le bulletin d'information de la participation citoyenne



DANS CE NUMERO

LA BRIGADE NUMÉRIQUE

La brigade numérique est une démarche innovante, dont l'objectif est de proposer aux usagers un contact simplifié, enrichi et rénové avec la gendarmerie

FOCUS SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Règles d'utilisation des engins de déplacement personnel motorisés.

Le mot du commandant de groupement

par le général Bruno Louvet



Chers membres de la participation citoyenne,

je suis très heureux de vous retrouver pour un nouveau numéro et pour une nouvelle année. Dans ce numéro vous trouverez des informations pratiques concernant un dispositif extrêmement innovant lancé dès 2018 par la gendarmerie : la brigade numérique. Cette brigade numérique est à votre service, n'hésitez pas à la contacter pour toutes vos questions non urgentes. Pour le reste vous le savez mieux que quiconque, vous citoyens engagés, le 17 est le numéro adapté. Vous trouverez également dans ce numéro les règles concernant les nouveaux modes de déplacement dont le développement rapide a parfois pu faire passer au second plan les règles d'usage pourtant existantes. Je vous souhaite une bonne lecture et une excellente année 2022.

Les chiffres de 2021

novembre - décembre

Nombre d'appels au centre opérationnel :

14752

Nombre d'interventions :

2949 dont **1122** nocturnes

LA BRIGADE NUMÉRIQUE



La Brigade Numérique (BNum) vise à offrir aux usagers un contact numérique, complémentaire des moyens de contact physiques et téléphoniques déjà existants. Accessible depuis le monde entier, sous réserve d'une connexion internet, elle fonctionne 7j/7, 24h/24.

Située à Rennes (35), elle est constituée de 33 militaires. Cette unité nationale renseigne les usagers en répondant à leurs questions de sécurité du quotidien et les oriente le cas échéant vers un téléservice ou un service territorial. Il existe plusieurs possibilités de la contacter : via une bulle de chat sur le site internet de la gendarmerie, via le formulaire de contact gendarmerie ou encore via le compte de la gendarmerie nationale Messenger (FB BNum) et Twitter. Afin de faciliter l'accès des usagers au 'chat' direct de la BNum, un canal est ouvert : **contacterlagendarmerie.fr**.

Depuis le 27 novembre 2018, les usagers victimes de faits caractérisés Violences Sexuelles et Sexistes (VSS) sont mis en relation avec la Brigade Numérique selon la commune (ZGN) déclarée. Plusieurs pages sont disponibles et accessibles depuis le portail service public.fr : **1) Signaler un viol ou une agression sexuelle - 2) Signaler des violences conjugales - 3) Signalement de violence sexuelle ou sexiste**. Du 27 février 2018 au 31 décembre 2021, la BNum a traité 568 652 demandes soit une moyenne de 503/j.



LES ENGINES DE DÉPLACEMENT PERSONNEL MOTORISÉS

Trottinettes électriques, monoroues, gyropodes, hoverboards...

Les nouveaux engins de déplacement personnel motorisés (EDPM) apportent de nouvelles solutions pour se déplacer au quotidien. Leur présence se généralise même dans les zones rurales. Des accidents les impliquant se sont déjà produits. L'importance grandissante de ce mode de déplacement et les comportements à risques, du fait du côté ludique des EPDM, sont à prendre en considération. Leur utilisation est soumise à quelques conditions.

Règles générales : La circulation sur les trottoirs est interdite (sauf arrêté municipal spécifique). En agglomération, la circulation se fera impérativement, en adoptant un comportement prudent, sur les bandes et pistes cyclables si elles sont présentes ou sur les chaussées limitées à 50 km/h. Hors agglomération, la circulation est interdite sauf sur les voies vertes et les pistes cyclables. L'assurance est obligatoire. Il est interdit de conduire un EDPM si on a moins de 12 ans, à plusieurs, en utilisant un téléphone (ou oreillettes), sous l'influence de l'alcool ou après usage de stupéfiants.

Équipements : certains équipements peuvent être facultatifs mais certains sont obligatoires (même si non mis en place par le fabricant). L'infographie jointe les recense.

Sanction : des contraventions spécifiques ont été mises en place afin de lutter contre les utilisations inadaptées et dangereuses.



Suivez nous au quotidien sur



Gendarmerie de la Marne